Formation des dirigeants et de la « Vie Associative »

LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS

PREAMBULE

La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) consiste à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans la gestion et les activités des entreprises, et à contribuer activement au bien-être de la société et à la durabilité de l'environnement. Elle fait référence à l'engagement d'une organisation à prendre en compte les impacts de ses décisions et activités sur la société et l'environnement.

Cliquez sur le lien suivant *(vidéo du CNOSF)* :
Tout savoir sur la Responsabilité Sociétale des Organisations sportives | Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) (franceolympique.com)

Elle suppose que les organisations prennent en considération les intérêts et les besoins des parties prenantes (tels que les employés, les clients, les fournisseurs, la communauté locale, l'environnement) dans leurs décisions et leurs activités. Cela signifie qu'elles doivent se soucier du bien-être des employés, garantir des conditions de travail équitables, respecter les droits de l'homme, minimiser leur impact environnemental et contribuer au développement durable.

Elle implique une transparence et une communication efficace sur les actions et les impacts de l'organisation. Les entreprises doivent rendre des comptes de leurs performances sociales et environnementales de manière transparente et répondre aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de divulgation d'informations.

Elle encourage les organisations à s'engager dans des initiatives de soutien aux communautés locales, de philanthropie et de volontariat. Cela peut se traduire par des actions telles que la création d'emplois locaux, le soutien à des projets sociaux ou environnementaux, ou encore la mise en place de programmes de bénévolat pour les employés.

HISTORIQUE

La **R**esponsabilité **S**ociétale des **E**ntreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes**.**

Elle regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (social, environnemental et économique).

En d'autres termes, la RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable**.**

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un **impact positif sur la société** tout en étant économiquement viable.

En France, c'est la norme ISO 26000 qui fait référence depuis 2010 et qui définit le périmètre de la RSE autour de 7 points :

- la gouvernance,
- les droits de l'Homme,
- les relations et les conditions de travail,
- l'environnement,
- la loyauté des pratiques,
- la prise en compte des consommateurs,
- le développement local.

La RSE devient la **RSO** (**R**esponsabilité **S**ociétale des **O**rganisations) pour toutes les structures autres que les entreprises.

LES ENJEUX POUR NOTRE SPORT

Par déclinaison de la commission européenne, du ministère des Sports qui a la responsabilité de définir les grands objectifs de la politique nationale su sport, d'en fixer la cadre juridique et de veiller au respect de l'intérêt général, du Comité National Olympique et Sportifs Français, les fédérations sportives se doivent de mettre en œuvre la pratique du développement durable au sein de leur institution.

En ce qui concerne le RUGBY, la Responsabilité Sociétale des Organisation se traduit par le club du 21ème siècle, la création du Rugby Social Club, la création du label "Club Engagé", le choix des critères d'éligibilité pour les demandes de subvention des dossiers de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

LE CLUB DU 21ème SIECLE

Il s'agit du socle éducatif fédéral pour nos chérubins. Le club de rugby est un véritable lieu de vie, de partage et d'enseignement dans un monde e constante évolution construit autour des jeunes, les éducateurs, les bénévoles et des parents où chacun joue un rôle dans la construction de l'éducation … :

- Le rugby, un SPORT AUTHENTIQUE, où chaque individu trouve sa place,
- Le club, un cadre STRUCTURANT e FAMILIAL,
- L'équipe, un lieu d'émancipation des joueurs dans le RESPECT du CARACTERE et des EMOTIONS de toutes et de tous,
- L'entraînement, le match qui permettent de progresser avec FIERTE et HUMILITE dans la difficulté, ENSEMBLE, en prenant avant tout du PLAISIR,
- Le jeu, une obligation d'EXEMPLARITE tout en laissant la place à l'erreur pour GRANDIR, la permission d'ODER dans l'exogence et PRENDRE DES DECISIONS pour faire avancer le collectif.

LE RUGBY SOCIAL CLUB

Le Rugby Social Club, au sein de la F.F.R., a lancé un appel à projets national. L'objectif est de soutenir des projets innovants et promouvoir de Rugby Social Club. Cette initiative visait à encourager les clubs affiliés à créer, développer ou intensifier des actions de **cohésion sociale** avec quatre thématiques spécifiques :

- Quartier Prioritaire de la politique de la ville et du monde rural
- Citoyenneté
- Rugby Bien-être Santé
- Développement de la pratique féminine

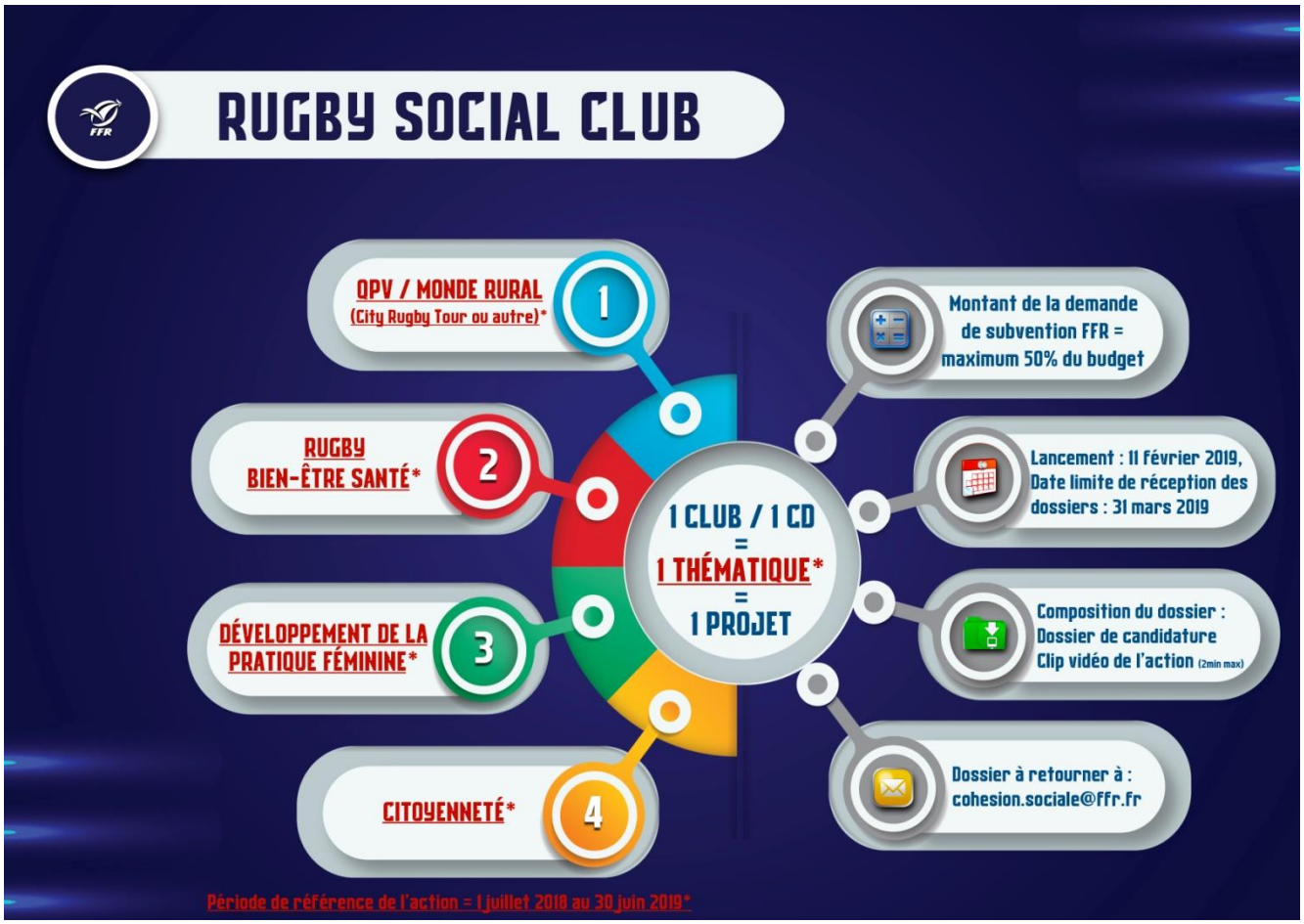

LE LABEL ''CLUB ENGAGE''

La F.F.R . a lancé son label "Club Engagé" afin de valoriser les actions sociétales de es clubs.

Cette labellisation s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du projet « Club du 21ème siècle » pour installer durablement le rugby comme un acteur majeur de l'évolution de la société en s'appuyant sur un socle éducatif, sportif, social et solidaire.

Le label Club Engagé a pour vocation de mobiliser les clubs œuvrant pour un rugby novateur, inclusif, convivial et créateur de liens. La Fédération Française de Rugby et le label Club Engagé leur permet de faire connaitre et valoriser l'engagement des clubs et leurs actions sur les territoires. Les objectifs de cette labellisation sont d'identifier des bonnes pratiques, valoriser l'innovation sociale et soutenir la montée en puissance d'un club dans son projet ou son action.

Le label Club Engagé s'adresse à tous les clubs affiliés de la FFR. Pour obtenir la labellisation, les clubs doivent :

- Développer la pratique senior, la pratique pour les adolescents ou la pratique pour les enfants ;
- Avoir un projet de club rédigé ;
- Valoriser ses bénévoles ;
- Développer, depuis plus de deux ans, au moins une action dans 1 pilier parmi les 5 proposés : inclusion, citoyenneté, santé/bienêtre, éducation / réinsertion et transition écologique.

L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Les financements publics sont en règle générale en régression toutefois si vous vous inscrivez dans une démarche RSE/RSO (Responsabilité Sociétale des Entreprises/Organisations) votre demande aura plus de chance d'être examinée.

La démarche RSE/RSO consiste à intégrer les enjeux du développement durable dans vos actions et projets. Il s'agit du respect de certains principes de comportement.

Pour réussir votre demande de subvention publique, pour constituer un dossier complet et convaincant, il ne vous faudra négliger aucune étape et notamment vérifier que votre projet s'inscrit dans les critères d'éligibilité de l'ANS.

Une première question se pose: **"Le projet de mon club est-il éligible ?"**

En 2022, l'Agence nationale du Sport a accompagné des projets autour de quatre thématiques :

- Le sport pour la santé et le bien-être,
- Le sport pour l'éducation et la citoyenneté,
- Le sport pour l'inclusion, légalité, et la solidarité,
- Le sport pour l'environnement et le climat.

Par déclinaison, les dossiers de l'Agence Nationale du Sport pour le rugby devaient répondre aux objectifs du Projet Sportif Fédéral avec les conditions d'éligibilité suivantes pour 2022 :

- Le rugby éducatif
- La pratique de proximité pour tous
- La pratique féminine
- Le rugby, enjeu sociétal

LES COLLECTIVITES LOCALES ET TERRITORIALES (FINANCEMENTS PUBLICS)

Presque tous les budgets publics sont de plus en plus serrés ou en régression. L'Etat, les collectivités reconsidèrent leur participation, que ce soit par réalisme parce qu'elles n'ont plus les ressources fiscales nécessaire ou par volonté politique parce qu'elles doivent privilégier l'économique et le social.

Les financements publics sont en règle générale en régression toutefois si vous vous inscrivez dans une démarche RSE/RSO (Responsabilité Sociétale des Entreprises/Organisations) votre demande aura plus de chance d'être examinée.

C'est la raison pour laquelle, les clubs doivent désormais prendre le train de l'économie sociale et solidaire porteuse de projets et de financements avec le développement d'une stratégie de «club à mission » dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Organisations.

La démarche RSE/RSO consiste à intégrer les enjeux du développement durable dans vos actions et projets. Il s'agit du respect de certains principes de comportement.

LES FINANCEMENTS AUPRES DE PERSONNES MORALES PRIVEES (SPONSORING ET MECENAT)

Pour convaincre un mécène, un partenaire, l'association doit avoir un projet innovant, de qualité et utile.

En effet, une entreprise préfère financer un projet original plutôt que des salaires ou des frais de fonctionnement. Le sponsoring est une façon d'agir sur l'image que le public, ses clients et ses employés peuvent avoir de l'entreprise mécène.

Les dirigeants doivent donc rechercher ce qui est finançable, notamment en fonction :

- des valeurs (environnementales, sociales) du mécène potentiel, de son histoire, de ses clients, de ses produits ou de ses salariés. Le mieux est de trouver des points communs entre ces éléments et le projet associatif ;
- des particularités des adhérents, des bénévoles ou des bénéficiaires de l'association (action culturelle ou sociale, aide économique, activité sportive).

Actuellement, le sponsoring se particularise par tout ce qui touche à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour répondre activement aux défis sociaux et environnementaux de notre époque. Il faut donc rechercher des projets dans lesquels l'entreprise peut s'insérer auprès de ses partenaires économiques ou institutionnels et des médias.

CONCLUSION

La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) est un concept qui désigne l'engagement et la contribution des entreprises et autres organisations envers le développement durable et la société dans son ensemble. Elle fait référence à la prise en compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques de leurs activités et à la recherche d'un équilibre entre ces différents aspects. La RSO implique une approche proactive visant à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie et le fonctionnement quotidien des organisations.

Les principales dimensions de la RSO sont :

- **La dimension sociale** : elle concerne les pratiques et politiques d'une organisation en matière de respect des droits humains, de conditions de travail équitables, de diversité et d'inclusion, de relations avec les communautés locales, etc.
- **La dimension environnementale** : elle englobe les actions d'une organisation pour préserver et protéger l'environnement, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion responsable des ressources naturelles, la promotion de pratiques durables, etc.
- **La dimension économique** : elle consiste à générer des bénéfices économiques de manière responsable, en tenant compte de l'impact des activités sur l'économie locale, la création d'emplois, les relations avec les fournisseurs et les partenaires commerciaux, etc.

La RSO est devenue une préoccupation majeure pour de nombreuses organisations, car elle contribue à renforcer leur réputation, à fidéliser les clients, à attirer les talents et à réduire les risques liés aux réglementations et aux pressions de la société.

En résumé, la Responsabilité Sociétale des Organisations est une démarche volontaire et globale d'intégration des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans les activités et la stratégie des entreprises et autres organisations. C'est un engagement envers le développement durable et l'amélioration de la société dans son ensemble.

Dans la plupart des cas, les aides publiques attribuées pour le rugby concernent :

- Le développement du rugby féminin
- Le taux de féminisation du club.
- La promotion du rugby comme facteur de bien être et de santé
- La promotion du rugby dans les Quartiers de la Politique de la Ville
- Le développement du rugby à 5
- Toutes actions définies dans la démarche "Club engagé"